



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS



Mise à jour le 15 Juin 2026

Chères Mondragonnaises, chers Mondragonnais,

Depuis notre élection à la tête de la commune en mars dernier, mon équipe municipale et moi-même avons à cœur de poursuivre et d'amplifier les actions déjà engagées pour la sécurité et la qualité de vie de chacun. La prévention des risques majeurs, tout comme la protection de nos espaces naturels et de notre environnement, constitue une priorité essentielle de notre équipe municipale.

Notre territoire, riche de son patrimoine naturel, peut être confronté à différents risques naturels et technologiques. C'est pourquoi la commune s'engage activement dans l'information, la prévention et l'organisation des secours afin de mieux protéger la population et préserver notre cadre de vie.

Ce document, appelé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), a pour objectif de vous informer sur les principaux risques identifiés sur notre commune ainsi que sur les comportements à adopter en cas d'événement exceptionnel.

Parmi les risques recensés figurent notamment :

- les inondations,
- les feux de forêt,
- les mouvements de terrain,
- les risques sismiques,
- les risques technologiques et liés au transport de matières dangereuses,
- les risques sanitaires.

Au-delà de l'information, ce livret vise également à développer une véritable culture de la prévention et de la responsabilité collective. La préservation de nos espaces naturels, la protection de notre environnement et la sécurité de tous sont des enjeux étroitement liés que nous devons relever ensemble.

En complément de ce document, la commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permettant d'organiser les moyens humains et matériels nécessaires en cas de crise.

Je vous invite à prendre connaissance attentivement de ce document et à conserver les bons réflexes qu'il présente, dans l'intérêt de tous.

Bien à vous,

Le Maire,
Benoît SANCHEZ



SOMMAIRE



Risque Inondation

page 4 & 5



Risque Feux de forêt

page 6 & 7



Risque Sismique

page 8



Risque Mouvement de terrain

page 9



Risque transport de matières dangereuses

page 10



Risque nucléaire

page 11



Risque pandémie

page 12 & 13



Liste des catastrophes naturelles

page 14



Numéros & liens utiles

page 15



Les moyens d'alerte

page 16



Kit sécurité

page 16



Le risque *INONDATION*

La commune est concernée par 2 types de risque d'inondation :

- 1 – Inondation « Rhône » de plaine, par débordement
2 – Inondation « Lez » de crue torrentielle, par débordement

Localisation des zones concernées par le risque Inondation



Plan prévention des risques inondations du Rhône

Inondations « Rhône » :

Il s'agit notamment des secteurs comprenant les quartiers situés en plaine entre le canal et le Rhône.



Plan prévention des risques inondations du Lez

Inondations « Lez » :

Il s'agit des quartiers suivants : les Près, les Rosières, les Plantades, le Gratoulet, les Jardins, les Hautparans, le village, le Gour du Bidon et le Malicamp.

Consignes de Sécurité

AVANT



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous, vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

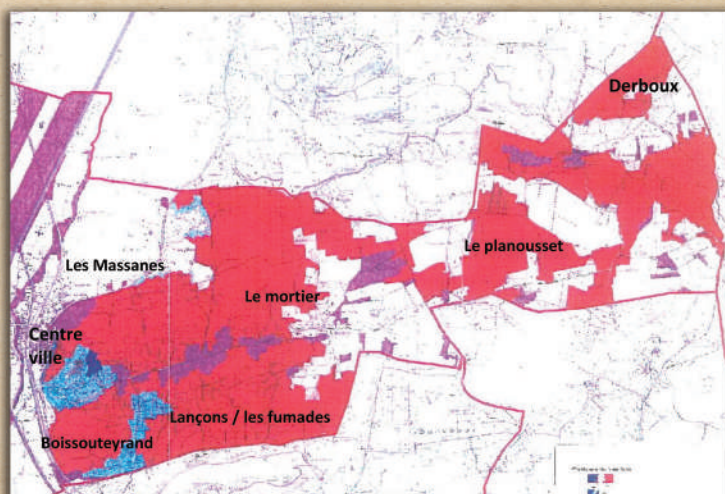


Aérez et désinfectez les pièces.

Le risque *FEU DE FORÊT*

Inscrit dans le Plan de prévention des risques feu de forêt « du Massif d'Uchaux », le territoire de la commune est découpé en 3 zones identifiées à risque mais pour lesquelles le niveau d'aléa varie.

- **Les zones rouges** correspondent aux secteurs soumis à un aléa feu de forêt moyen à très fort dans lesquels l'ampleur des phénomènes ne permet pas de défendre les unités foncières.
- **Les zones bleues** correspondent aux secteurs exposés à un aléa feu de forêt moyen à très fort, dans lesquels les moyens de défense permettent de limiter le risque.
- **Les zones blanches** correspondent aux secteurs à l'aléa feu de forêt faible ou nul où l'application du code forestier garantit un niveau de sécurité satisfaisant.



Plan prévention des risques feux de forêt Massif d'Uchaux

Pour un feu de forêt le niveau d'aléa traduit l'importance et la puissance de son développement. Il dépend de facteurs liés à la végétation, à la topographie et à l'exposition au vent. Ce niveau dépend donc des caractéristiques physiques du terrain et est indépendant des équipements de défense contre l'incendie qui y figurent.

Consignes de Sécurité

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie et préfecture).

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

Écoutez la radio (France Info, Ici Vaucluse).

PENDANT



Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



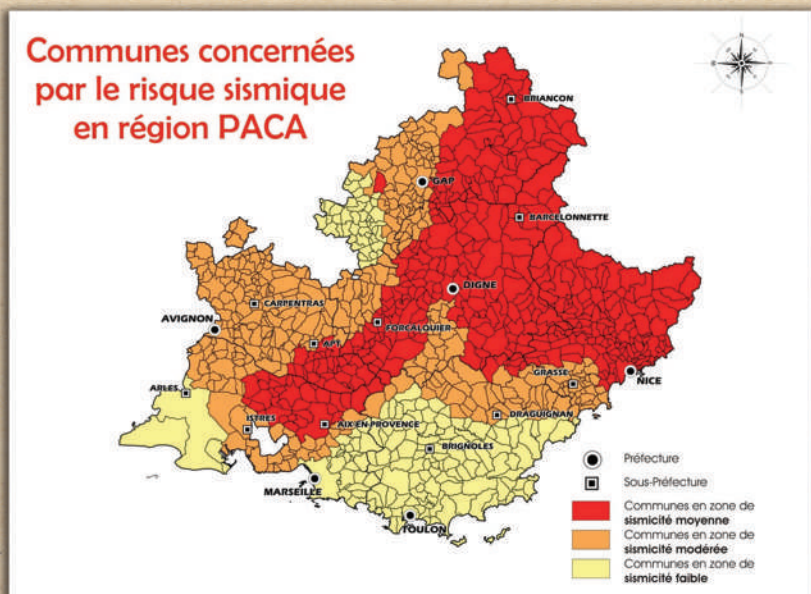
Aérez et désinfectez les pièces.

APRÈS

Le risque *SISMIQUE*

L'ensemble du territoire de la commune est classé en zone 1A, **correspondant à une sismicité très faible mais non négligeable**, par le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique.

La région PACA est la plus soumise au risque sismique de toute la France métropolitaine.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.

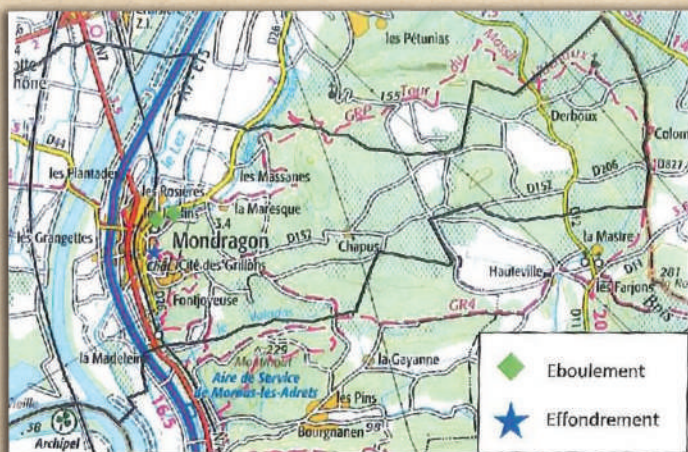


Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

**DANS TOUS LES CAS,
RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES
PAR LES AUTORITÉS.**

Le risque **MOUVEMENT DE TERRAIN**

Une zone, située à l'est du centre du village, est soumise à de potentiels mouvements de terrains de type éboulement.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

Le 17 juin 2003 un éboulement rocheux estimé à 1000 à 2000m³ s'est produit sur la falaise à l'entrée nord du village. Aucune victime n'a été à déplorer.



Éboulis obstruant la chaussée de la RD 26, le 17 juin 2003.

Le risque **NUCLÉAIRE**

La commune est concernée par le risque nucléaire en raison de sa proximité avec les sites nucléaires de Marcoule et Tricastin.

La centrale de Marcoule est implantée sur la rive droite du Rhône à Bagnols-sur-Cèze dans le département du Gard qui jouxte le Vaucluse, elle est soumise à un Plan particulier d'Intervention (PPI) dont le périmètre d'alerte est un cercle de 10km de rayon englobant le sud de Mondragon.



Le site du Tricastin est composé du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de l' EDF, qui comporte 4 réacteurs et d'installations dont la vocation est la partie amont du cycle du combustible nucléaire, c'est-à-dire l'enrichissement de l'uranium.

Le site est soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui inclut l'ensemble du territoire de la commune dans le périmètre de sécurité.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



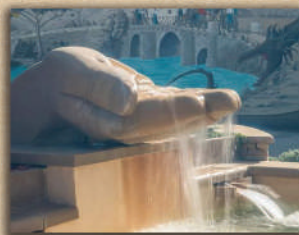
Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Vérifiez que vous disposez des comprimés d'iode (disponibles en pharmacie)



Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités



Le risque *PANDÉMIE*



Nous pouvons le décomposer en 3 phases :

- La phase d'alerte
- La phase épidémique
- La phase post-épidémique

1- La phase d'alerte :

Elle consiste à mettre en place si les circonstances l'exigent, une cellule de veille composée à minima, du correspondant « épidémie /pandémie ». Les éléments techniques nécessaires à la communication de l'alerte seront transmis au Maire par les services de l'État.

Les missions communales : le Maire participe à l'alerte des populations et assure la coordination locale des opérations :

- Limitation des risques de contagion (protection individuelle, vaccination, masques...)
- Maintien des capacités de la commune à faire face aux besoins quotidiens de la population.
- Protection individuelle des acteurs communaux de la crise (masque FFP2 ou FFP1, vaccination).

Le Maire met en œuvre les missions essentielles indispensables dans le cadre du plan de continuité des activités.



Le risque **PANDÉMIE**

2- La phase épidémique :

Durant cette phase est déclenché le Plan Communal de Sauvegarde.

Les missions communales :

- Maintien des activités et de la capacité des services communaux à faire face à la crise, protection des acteurs communaux.
- Maintien du lien social et sanitaire et organisation de la solidarité au niveau local (avec les professionnels de santé), évaluation des populations précarisées et renforcement des aides aux personnes dépendantes.
- Missions de police administrative, de mesures de restrictions d'activités professionnelles non essentielles et d'activités collectives dont la fermeture d'établissements d'enseignement et de formation et organisation de la gestion des déchets.
- Participation à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination et/ou de distribution d'équipement (masques...) ou de produits pharmaceutiques.

3- La phase post-épidémique :

Cette phase se traduit par l'organisation par la commune d'un retour d'expérience, afin de vérifier l'efficacité du dispositif communal et d'y apporter, si nécessaire, des modifications.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les catastrophes naturelles recensées à Mondragon



- **Tempête**

Survenue entre le 6/11/1982 et le 10/11/1982

► Reconnue catastrophe naturelle depuis le 30/11/1982

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 8/10/1993 et le 22/10/1993

► Reconnues catastrophe naturelle le 29/11/1993

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 30/09/1993 et le 1/10/1993

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 11/10/1993

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 6/01/1994 et le 12/01/1994

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 26/01/1994

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 16/11/2002 et le 18/11/2002

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 17/01/2003

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 01/12/2003 et le 04/12/2003

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 12/12/2003

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 24/11/2002 et le 26/11/2002

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 17/01/2003

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 04/11/2014 et le 05/11/2014

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 3/03/2015



- **Mouvements de terrain** différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Survenus entre le 1/01/2018 et le 31/03/2018

► Reconnus catastrophe naturelle depuis le 16/07/2019

- **Mouvements de terrain** différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Survenus entre le 1/07/2019 et le 30/09/2019

► Reconnus catastrophe naturelle depuis le 24/11/2020

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 17/10/2024 et le 05/11/2024

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 21/12/2024

NUMÉROS & LIENS UTILES

Pompiers : **18 ou 112**

Police Secours : **17 ou 112**

Samu : **15 ou 11**

SOS Médecin : **3624**

Pharmacie de Garde : **3237**

Centre antipoison : **04 91 75 25 25**

Sans abris : **115**

Police Municipale : **04 90 40 99 80**

Mairie de Mondragon : **04 90 40 82 51**

Intercommunalité : **04 90 40 01 28**

Mairie de Mondragon : **www.mondragon.fr**

Préfecture de Vaucluse : **www.vaucluse.gouv.fr**

Météo france : **www.meteofrance.com**

Vigicrues : **www.vigicrues.gouv.fr**

**Avant, pendant et après la crise,
restez toujours à l'écoute de la radio :**

Radio ICI Vaucluse : 100.4 FM

Radio ICI Gard Lozère : 103.5 FM

Radio ICI Drôme Ardèche : 100.3 FM

Radio MTI : 95.7 FM





LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels
téléphoniques



Porte à porte



SMS



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ
VOTRE KIT
DE SÉCURITÉ



Radio à piles



Bougies ou
lampes de poche



Nourriture
et eau potable



Médicaments



Vêtements



Document élaboré avec la collaboration de **predict** 

Directeur de publication : Benoît SANCHEZ, Maire de Mondragon
Crédits photos : Shutterstock, Wikipredict, Mairie de Mondragon
Conception et Impression : C'F@cile Bollène 2021 - Révision 2026